

Statut national étudiant-entrepreneur : conditions, obtention, avantages...

Et s'il était possible de créer son entreprise sur les bancs de l'université ? Étudier et entreprendre ne font pas bon ménage dans l'imaginaire collectif... Et pour cause : alterner entre partiels, amphithéâtre et création d'entreprise est un véritable casse tête au quotidien. Pourtant, c'est bien le pari audacieux impulsé en 2014 par le Statut National Etudiant-entrepreneur (SNEE). Éligibilité, obtention, avantages... voici tout ce qu'il faut savoir sur ce statut un peu particulier.

Temps de lecture : minute

7 octobre 2022

Emploi du temps incompatible, manque cruel d'expérience, accès au financement... dans l'écosystème entrepreneurial, les barrières à l'entrée pour les étudiants ne manquent pas. C'est pourquoi [le réseau PÉPITE France](#) propose d'ouvrir la voie de l'entrepreneuriat aux jeunes générations avec un statut, se déclinant sur un certain nombre d'avantages pour nos entrepreneurs de demain.

Qu'est ce que le Statut National Etudiant-Entrepreneur (SNEE) ?

Tout d'abord, [le SNEE est un statut d'État](#), reconnu nationalement et instauré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il se destine aux étudiants du supérieur et aux jeunes diplômés pour une durée de validité d'une année académique,

renouvelable sur demande. Ce statut s'inscrit dans la dynamique de vulgarisation de l'écosystème entrepreneurial des jeunes, les incitant à s'intéresser de plus près à la création d'entreprise.

Il permet notamment de faciliter le lancement d'un projet entrepreneurial pendant un cursus de formation académique, et offre aux étudiants une véritable reconnaissance pour leur engagement entrepreneurial. Outre cela, il procure un accès au réseau Pépité qui ouvre de nombreux avantages pour ces étudiants. Former les entrepreneurs de demain, et encourager cette nouvelle voie de l'emploi chez les jeunes... c'est bien la mission du SNEE, mais alors sous quelles conditions ?

Comment obtenir le Statut National Etudiant-Entrepreneur ?

De manière générale, le statut s'adresse aux jeunes de moins de 28 ans, titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent, et porteurs d'un projet entrepreneurial. Il y a ensuite deux possibilités pour demander le statut :

- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année académique en cours
 - Être récemment diplômé d'un établissement d'enseignement supérieur
- Dans le second cas, il permet de disposer à nouveau d'un statut étudiant et tous ses avantages durant la période de création d'entreprise, sous condition de s'inscrire obligatoirement au diplôme d'étudiant-entrepreneur (D2E) en parallèle.

Ce diplôme d'établissement de niveau III (bac +2) propose une phase de formation supplémentaire à l'étudiant, composée d'une trentaine de séminaires en e-learning et en présentiel dans son pôle Pépité de référence. Il est également accessible, de manière optionnelle, pour les étudiants déjà en cours de cursus.

Une fois les conditions remplies, il suffit simplement de candidater en

ligne sur le portail du SNEE, pour déposer une demande de statut. Une fois la demande effectuée, le candidat sera convoqué à un comité d'engagement dans le pôle Pépite le plus proche pour détailler sa démarche. En fonction de son niveau de motivation et d'avancement sur son projet, il pourra se voir délivrer le statut pour une durée d'un an. Il est très important de se renseigner en amont sur les dates des comités d'engagements de votre Pépite pour compléter son dossier au moins une semaine en amont. Il est possible de trouver son Pépite de référence en toute simplicité sur le portail dédié.

Un accompagnement au quotidien et un emploi du temps allégé

Si ce statut est tant prisé chez les jeunes entrepreneurs, c'est bien parce qu'il offre un véritable panel d'avantages à ceux qui le demandent. Tout d'abord, la force du statut réside dans son accompagnement, orienté sur l'apprentissage par l'action. Il permet automatiquement d'avoir accès à un encadrement personnalisé par deux tuteurs, enseignants ou entrepreneurs, dont un référent membre du réseau et un coach partenaire externe. Il donne également la possibilité de candidater pour les incubateurs du réseau Pépite pour les étudiants qui veulent passer au niveau supérieur dans l'accélération de leur projet.

Mais le coeur du statut réside dans le fait qu'il offre du temps aux étudiants, pour développer leur projet sans se noyer dans leur emploi du temps. Pour ce faire, il permet d'obtenir des aménagements de scolarité auprès de son établissement académique, pour libérer des créneaux de travail dédiés au projet. De plus, il permet de substituer les stages obligatoires du cursus initial par une période de travail directement sur son projet de création d'entreprise ou encore de demander une césure.

Bien plus qu'un statut : une communauté et un réseau

Pour ceux qui le souhaitent, le statut confère aussi l'accès à des espaces de travail partagés, dits espaces de coworking et fournis par le réseau Pépite. Il ouvre également les portes d'un important réseau d'étudiants-entrepreneurs, professionnels de l'accompagnement et du financement à travers les 33 pôles répartis sur le territoire national. Les jeunes entrepreneurs disposent alors d'une solide communauté et d'une forte visibilité auprès des acteurs de leur région.

Pour renforcer cette communauté au quotidien, les étudiants-entrepreneurs bénéficient de conférences et d'évènements dans leur pôle de référence, mais peuvent aussi concourir au prix Pépite pour faire valoir leur projet au niveau national et espérer gagner en visibilité. Des concours régionaux sont également disponibles pour bénéficier d'aides au financement.

Avec le SNEE, le risque entrepreneurial est donc fortement diminué pour les étudiants, qui peuvent enfin combiner plus simplement un cursus de l'enseignement supérieur avec leur projet de création d'entreprise. Il fait des études un moment presque opportun pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, à travers une expérience forte et marquante, qui saura en cas d'échec être valorisée dans le marché du travail. Cette expérience sécurisante permet de gagner en maturité sur son projet ou même de découvrir complètement l'entrepreneuriat tout en terminant son cursus universitaire sans froisser les parents !

